



**LA VILLE DE MAROMME
ANNONCE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX**

OBJET DU MARCHÉ :

La présente consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour réaliser des travaux d'accessibilité au complexe sportif Jesse Owens, Rue Denis Papin, 76150 Maromme.

Type de procédure : La présente consultation est un marché de travaux passé sous la forme d'une procédure adaptée suivant articles L1111-2 ; L2123-1 ; R2123-1 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018.

**Maître d'ouvrage :
MAIRIE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00**

Personne responsable du marché : Monsieur le Maire de la ville de MAROMME

Département : Seine Maritime (76) – Ville de Maromme

Lieux d'exécution de la prestation : Ville de Maromme, Rue Denis Papin, 76150 Maromme

Nature de la prestation : Le complexe sportif Jesse Owens ou Gymnase Jesse Owens est un espace sportif composé de salles multisports. Il se trouve sur les hauteurs de la ville de Maromme, précisément à la Maine au niveau de la Rue Denis Papin, 76150 Maromme. Situé sur une surface de 500 m² dans le parc SIGNA, le complexe sportif a été construit en 1975 et a été progressivement mis en service entre 1975 et 1984.

Pour rendre le complexe sportif accessible à toutes les couches sociales, la ville de Maromme a décidé de réaliser des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Modalités de passation du marché public :

Sous-traitance : Les prestations ne peuvent être sous-traitées

Décomposition en lots : Lot unique, Gros œuvre - Divers

Démarrage et délai de la prestation : Dès notification de l'ordre de service

Négociations : Le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Attestation de visite obligatoire : Une attestation de visite est à fournir lors de la remise des offres

Modalités d'exécution du marché public :

Prix : Ferme, global et forfaitaire, le prix est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux et prestations.

Contenu de la prestation :

- Travaux de gros œuvre sur les existants pour la création d'une rampe d'accès PMR
- La création d'une issue de secours en façade sur bardage
- La fermeture d'une issue de secours en façade sur bardage
- La création d'une place de stationnement PMR
- Travaux d'ouvrages divers VRD

Autre intervenant dans le marché : Le maître d'œuvre

Règlement des comptes : Le prix étant global et forfaitaire, il est dû dès lors que l'ouvrage, ou l'ensemble de prestations auquel il se rapporte a été exécuté.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la situation par le maître d'ouvrage conformément à l'article R2192-10 du code de la commande publique.

Modalité de paiement du marché : Le comptable chargé du paiement est Monsieur Le Receveur Percepteur de la Ville de Maromme.

Garantie de parfait achèvement : Le délai de la garantie de parfait achèvement des travaux est de UN (1) an à compter de la date d'effet de la réception.

Pièces justificatives à produire :

- L'acte d'engagement (AE), complété, paraphé et signé
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), paraphé et signé
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé et signé
- Le mémoire technique
- L'attestation de visite obligatoire, complétée, visée et signée
- Références requises relatives à la capacité professionnelle
- Les moyens et compétences nécessaires à l'exécution de ce marché
- Les déclarations et attestations sur l'honneur visées aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique.
- Attestation URSSAF
- Extrait Kbis
- Attestation fiscale et sociale
- Attestation d'assurance en cours de validité
- R.I.B ou R.I.P

Autres documents à rendre :

- Rapport d'Etude technique des structures Bois, paraphé (I)
- Devis Pilier bois, paraphé (II)
- Etude de portance de la dalle, paraphé (III)
- Notice de sécurité, paraphé (IV)
- Rapport reconnaissance du plancher haut, paraphé (V)

Critères pondérés de jugement des offres :

- ❖ **Mémoire technique 60%** (décomposé en 3 sous-critères)
 - Qualité des matériaux et produits : 35%
 - Planning de réalisation : 15%
 - Références similaires : 10%

- ❖ **Prix 40%**

Le critère de choix retenu sera l'offre « économiquement la plus avantageuse » en tenant compte des critères cités ci-dessus.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète, toute candidature reçue hors délai, tout dossier de candidature reçu en format papier, tout candidat faisant l'objet d'un motif d'exclusion des marchés, tout candidat dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes, les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé, les candidats n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire lors de la remise des offres, seront immédiatement écartés.

Retrait de dossier :

Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme <http://www.maromme.fr> (onglet MAIRIE, rubrique marchés publics) ou sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

Remise des offres – Présentation des offres dématérialisées :

Les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com> (copie de sauvegarde conseillée)

De même, toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique, sur le profil acheteur de la ville : <https://marchespublics.adm76.com>

Toute offre remise sous format papier sera considérée comme irrégulière et non susceptible de régularisation.

Les offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivantes :

LE VENDREDI 10 MARS 2023 à 12H00

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant l'exécution du marché, les candidats devront s'adresser à :

Pour des renseignements d'ordre administratifs : **M. N. ABOU-KANDIL,**

Tél. : 02 32 82 22 00 E - Mail : nadim.abou-kandil@ville-maromme.fr

Pour des renseignements d'ordre techniques : **Mme C. PRIOU,**

Tél. : 02 32 82 36 40 E - Mail : charlene.priou@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : 06 février 2023